

Communauté de Communes du Grand Pontarlier

VUILLECIN

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2015

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage général

Approuvé par le conseil communautaire le 27-06-2024

Modification simplifiée n°1, approuvée par le conseil communautaire le 26-02-2026



Plan au 1:6 000

Zones urbaines (U)

- UA Centre-ville historique et patrimonial de Pontarlier
- UB Faubourgs et abords du centre-ville de Pontarlier
- UC Centralités urbaines de Doubs et des villages
- UCs Centralité urbaine d'Houtaud et de la Cluse-et-Mijoux
- UD Secteurs résidentiels peu denses
- UDs Secteurs résidentiels peu denses de la Cluse-et-Mijoux
- UE Zone d'équipements publics ou collectifs
- UEd Secteur dédié à la décharge (sur Pontarlier)
- UJ Parcs et jardins
- UY Zone urbaine à vocation économique
- UY57 Zone urbaine à vocation économique le long de la RN57

Zones agricoles (A)

- A Zone agricole
- Aa Secteur dédié aux activités en lien avec l'aérodrome
- Ap Zone agricole protégée en raison d'une forte valeur écologique et/ou paysagère

Zones à urbaniser (AU)

- 1AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AUh Zone à urbaniser à destination d'hébergement spécialisé
- 1AUe Zone à urbaniser à vocation d'équipements collectifs et services publics
- 1AUy Zone à urbaniser à vocation économique
- 2AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle à long terme
- 2AUy Zone à urbaniser à vocation économique à long terme

Zones naturelles et forestières (N)

- N Zone naturelle et forestière
- Nc Secteur réservé à l'extraction de ressources du sous-sol (carrière, gravière)
- Nce Secteur autorisant le dépôt de matériaux inertes non polluants
- Ne Secteur réservé aux équipements d'intérêt collectif et à l'accueil des gens du voyage
- Ni Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs de pleine nature
- Nlt Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs à vocation touristique
- Np Zone naturelle et forestière protégée en raison de fortes sensibilités environnementales
- Nr Secteur dédié à l'accueil d'équipements de production d'énergie renouvelable
- Nf Secteur dédié à l'accueil des activités forestières

Autres prescriptions

- Limite du zonage
- Périmètre d'Oriation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé (L151-41 - 1° à 3°)

Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable
- Mur, muret à protéger
- Patrimoine ponctuel à préserver

Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Haie, ripisylve
- Bosquet
- Milieu thermophile
- Abords des cours d'eau

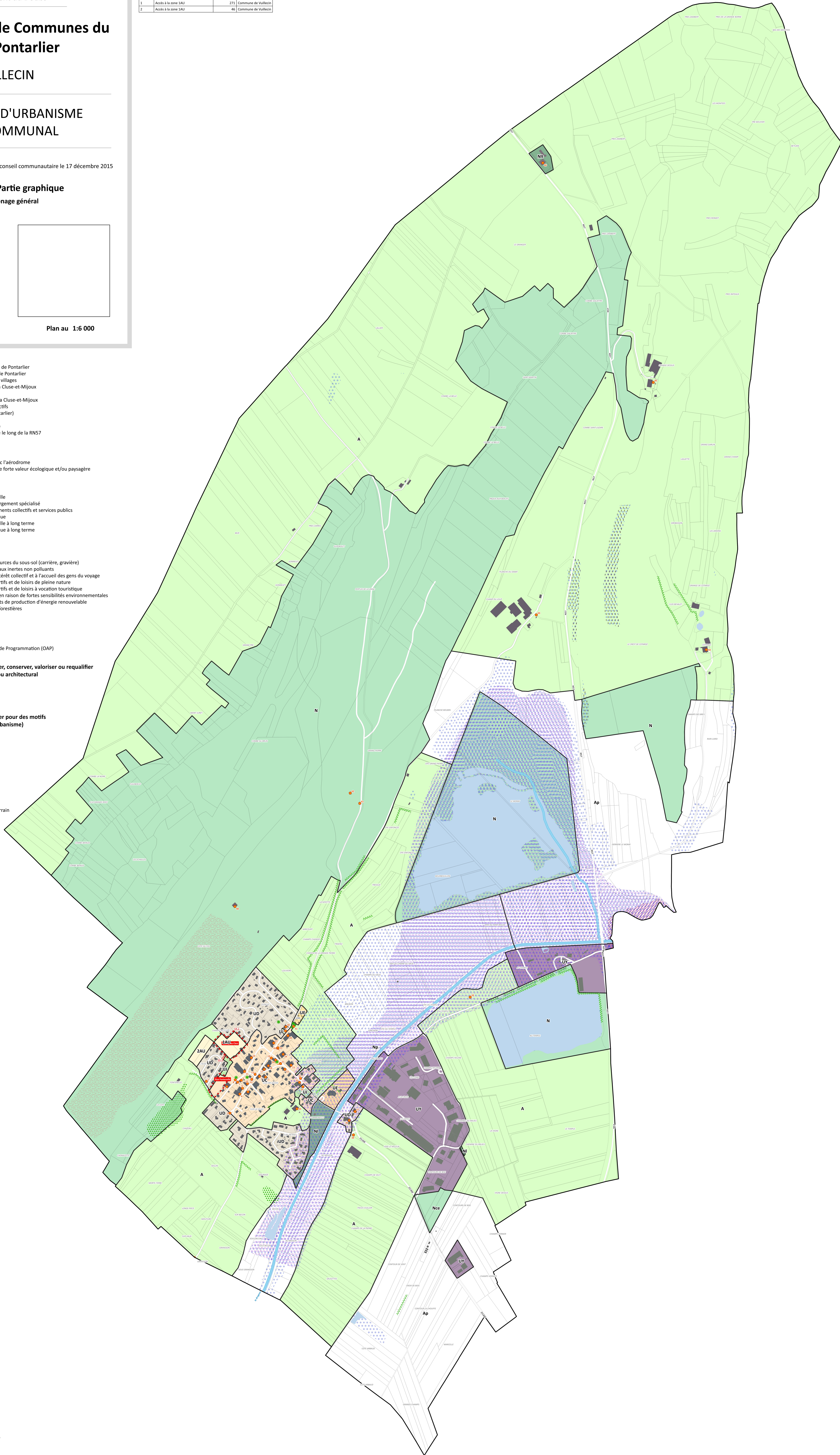
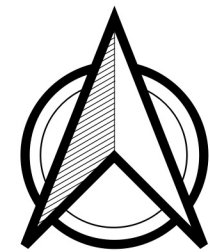
Informations complémentaires

Risques naturels

- Atlas des zones inondables
- Risque Inondation - Zone rouge PPRI
- Risque Inondation - Zone bleue PPRI
- Risque fort ou très fort de mouvement de terrain
- Zones humides

Autres

- Bâtiment
- Parcelle cadastrale
- Axe routier principal
- Hydrographie



Département du Doubs

Communauté de Communes du Grand Pontarlier

VUILLECIN

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2015

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage général - Zoom sur le bourg

Approuvé par le conseil communautaire le 27-06-2024

Modification simplifiée n°1, approuvée par le conseil communautaire le 26-02-2026



Soberco
environnement

Plan au 1:2 000

- Zones urbaines (U)

 - UA Centre-ville historique et patrimonial de Pontarlier
 - UB Faubourgs et abords du centre-ville de Pontarlier
 - UC Centralités urbaines de Doubs et des villages
 - UCs Centralité urbaine d'Houtaud et de la Cluse-et-Mijoux
 - UD Secteurs résidentiels peu denses
 - UDs Secteurs résidentiels peu denses de la Cluse-et-Mijoux
 - UE Zone d'équipements publics ou collectifs
 - Ued Secteur dédié à la décharge (sur Pontarlier)
 - UI Parcs et jardins
 - UY Zone urbaine à vocation économique
 - UV57 Zone urbaine à vocation économique le long de la RN57

- Zones agricoles (A)

 - A Zone agricole
 - Aa Secteur dédié aux activités en lien avec l'aérodrome
 - Ap Zone agricole protégée en raison d'une forte valeur écologique et/ou paysagère

- Zones à urbaniser (AU)

 - 1AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle
 - 1AUh Zone à urbaniser à destination d'hébergement spécialisé
 - 1AUe Zone à urbaniser à vocation d'équipements collectifs et services publics
 - 1AUv Zone à urbaniser à vocation économique
 - 2AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle à long terme
 - 2AUv Zone à urbaniser à vocation économique à long terme

- Zones naturelles et forestières (N)

 - N Zone naturelle et forestière
 - Nc Secteur réservé à l'extraction de ressources du sous-sol (carrière, gravière)
 - Nce Secteur autorisant le dépôt de matériaux inertes non polluants
 - Nee Secteur réservé aux équipements d'intérêt collectif et à l'accueil des gens du voyage
 - Ni Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs de pleine nature
 - Nlt Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs à vocation touristique
 - Np Zone naturelle et forestière protégée en raison de fortes sensibilités environnementales
 - Nr Secteur dédié à l'accueil d'équipements de production d'énergie renouvelable
 - Nf Secteur dédié à l'accueil des activités forestières

- Autres prescriptions

 - Limite du zonage
 - Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Emplacement réservé (L151-41 - 1° à 3°)

Eléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable
 - Mur, muret à protéger
 - Patrimoine ponctuel à préserver

Eléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Haie, ripisylve
 - Bosquet
 - Millieu thermophile
 - Abords des cours d'eau

- Informations complémentaires

Risques naturels

 - Atlas des zones inondables
 - Risque Inondation - Zone rouge PPRI
 - Risque Inondation - Zone bleue PPRI
 - Risque fort ou très fort de mouvement de terrain
 - Zones humides

- Autres

 - Bâtiment
 - Parcelle cadastrale
 - Axe routier principal
 - Hydrographie

Numéro	Accès à la zone 1AU	Surface	Commune de Vailcin
1	Accès à la zone 1AU	271	Commune de Vailcin
2	Accès à la zone 1AU	46	Commune de Vailcin

0 50 100 150 200 250 m

Sources : Données cadastrales DGFiP 2024-01

